



Les textes qui suivent ont été tirés des différents documents du Plan économique du Québec – Budget 2018-2019. Certains passages ont fait l'objet de coupures dans un souci d'assurer une la consultation simple du document. Le plan économique du Québec est disponible en totalité sur le site du ministère des Finances au <http://www.finances.gouv.qc.ca>.

Table des matières

INVESTISSEMENT DANS LES PRATIQUES D'AFFAIRES.....	3
APPUI AU VIRAGE NUMERIQUE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE	3
DÉVELOPPEMENT D'EXPÉRIENCES ET DE PRODUITS ATTRACTIFS	3
AGROTOURISME	3
Appuyer l'innovation dans le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois.....	3
Bonification de l'appui aux distillateurs québécois	3
Révision de la réglementation relative au secteur du cidre	4
AIRES PROTÉGÉES	4
Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité.....	4
AUTOCHTONE	5
Projet culturel et touristique autochtone à Montréal.....	5
CHASSE ET PÊCHE	5
Soutien au développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (ZEC)	5
Plan de développement de la pêche au saumon	5
CULTURE	6
MAIN-D'ŒUVRE	6
810 M\$ pour répondre aux défis du marché du travail	6
MONTRÉAL.....	7
5 M\$ pour favoriser la création de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle.....	7
PLAN NORD 49 ^E PARALLÈLE.....	7
PME.....	8
30 M\$ D'ARGENT FRAIS POUR LES PROJETS TOURISTIQUES MAJEURS	8
RÉGIONS.....	8

ATR Bas-Saint-Laurent – Développer les infrastructures de la réserve faunique Duchénier 10 M\$	8
ATR Côte-Nord — Protéger le patrimoine géologique et naturel de l’île d’Anticosti.....	8
ATR Gaspésie et ATR Îles-de-la-Madeleine	9
Bonification du soutien financier aux créneaux d’excellence en région	9
FARR.....	9
Territoires en difficultés économiques	9
SÉPAQ.....	9
SAINT-LAURENT	10
Interventions de plus de 300 M\$ pour la poursuite de la Stratégie maritime du Québec.....	10
MISE EN PLACE D’UN ACCÈS EFFICIENT	10
AÉRIEN	10
Politique de mobilité durable.....	10
173 M\$ pour le transport aérien régional.....	10
Découvrons notre Québec.....	12
TAXI.....	12
TRANSPORT DURABLE — INTERMODALITÉ.....	12
1,8 G\$ pour des projets électriques majeurs et des investissements structurants pour la mobilité durable ...	12
TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE.....	12

INVESTISSEMENT DANS LES PRATIQUES D’AFFAIRES

APPUI AU VIRAGE NUMÉRIQUE DE L’INDUSTRIE TOURISTIQUE

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de **15 M\$** pour favoriser l’adoption, l’intégration et l’appropriation des technologies numériques par les entreprises touristiques québécoises, particulièrement les PME. Plus précisément, ces sommes serviront à :

- déployer une stratégie de communication, de concert avec l’**Alliance de l’industrie touristique du Québec**, visant à informer et à sensibiliser les entrepreneurs relativement aux gains potentiels associés aux technologies numériques;
- offrir un accompagnement spécialisé à ces entreprises pour qu’elles puissent entreprendre un virage numérique réussi, notamment par la réalisation d’un diagnostic de la capacité numérique et par la formulation d’un plan stratégique en technologies numériques arrimé à la stratégie d’affaires de l’entreprise;
- soutenir financièrement les entreprises qui souhaiteront concrétiser leurs projets d’investissement issus d’un diagnostic et d’un plan d’affaires;
- faire évoluer l’écosystème numérique de la destination, notamment par la mise à jour du site Internet touristique officiel du gouvernement du Québec, QuebecOriginal.com.

Les sommes accordées permettront d’encourager la transformation numérique et la révision du modèle d’affaires de **près de 300 PME sur une période de quatre ans**. Les entreprises québécoises seront en mesure, d’une part, de mieux répondre aux attentes et aux demandes des consommateurs et, d’autre part, d’assurer leur compétitivité et leur rentabilité à l’intérieur de l’environnement hautement concurrentiel dans lequel elles évoluent.

De même, les initiatives proposées contribueront à l’atteinte des cibles fixées par la Stratégie numérique du Québec, principalement la cible visant à ce que l’ensemble des entreprises québécoises rehaussent leur intensité numérique de 50 % d’ici cinq ans.

Source : *Le Plan économique 2018, D28*

DÉVELOPPEMENT D’EXPÉRIENCES ET DE PRODUITS ATTRACTIFS

AGROTOURISME

Appuyer l’innovation dans le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois

Le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois est en plein développement. En effet, le Québec voit émerger une industrie de spiritueux dynamique et raffinée, ayant des retombées dans la plupart des régions du Québec. L’industrie du cidre, quant à elle, poursuit sa croissance par l’innovation. Afin de favoriser l’essor de l’industrie de la distillation et du cidre québécois, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- Bonifier l’appui aux distillateurs québécois;
- Soutenir l’industrie de l’embouteillage de spiritueux;
- Entreprendre une révision de la réglementation relative au secteur du cidre.

Bonification de l’appui aux distillateurs québécois

Afin de soutenir la mise en marché de nouveaux spiritueux québécois et de favoriser la distillation au Québec, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit bonifier le Programme d’appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec (PAPAQ), à compter de 2018-2019, à l’égard des spiritueux composés de matières premières québécoises et distillés par le fabricant.

Le programme sera modifié de la façon suivante :

- Pour les spiritueux élaborés avec des matières premières québécoises et distillés au moins une fois par le fabricant, l'aide maximale de 30000 \$ par classe de produits est modifiée. Elle sera **dorénavant de 50000 \$ par produit**;
- Pour les spiritueux entièrement composés d'un alcool distillé par le fabricant, exclusivement à partir de matières premières québécoises, l'aide maximale de 30000 \$ par classe de produits est modifiée. Elle sera **dorénavant de 75000 \$ par produit**.
- Pour les produits vieillis au moins trois ans, l'aide de 2 \$ par bouteille s'additionnera à l'aide maximale de 75000 \$ par produit.

Révision de la réglementation relative au secteur du cidre

Les producteurs de cidre souhaitent demeurer à l'avant-garde en créant de nouveaux produits. Afin de soutenir l'innovation et la croissance dans ce secteur, il convient de moderniser le Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes. Ces modifications permettront, notamment, des innovations en matière de fabrication et de dénomination des boissons, telle que l'autorisation de produire du cidre de feu effervescent.

Source : *Le Plan économique 2018, D103-105*

AIRES PROTÉGÉES

Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité

Dans le cadre de la convention sur la diversité biologique d'Aichi20, le gouvernement s'est engagé à atteindre, d'ici 2020, **17 % d'aires protégées en zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % en zones marines et côtières**.

Afin de respecter cet objectif, le gouvernement entend :

- Poursuivre la tenue de consultations dans plusieurs régions du Québec en vue d'assurer l'acceptabilité sociale des projets d'aires protégées et de déterminer les adaptations nécessaires à apporter afin de susciter l'adhésion du milieu;
- Appuyer financièrement des initiatives en matière de conservation volontaire des milieux naturels en terres privées;
- Cibler, de concert avec les communautés côtières, des projets d'aires marines protégées dans l'estuaire du **Saint-Laurent**.

De plus, des efforts devront être consentis afin de gérer et de mettre en valeur ces nouvelles aires protégées ainsi que la centaine d'aires protégées créées depuis 2000. À cet effet, la **conclusion de partenariats avec les milieux régionaux et avec les communautés autochtones** s'avérera nécessaire.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit **40,9 M\$ pour assurer la valorisation et la gestion efficace du réseau d'aires protégées**. Des crédits additionnels seront versés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Source : *Le Plan économique 2018, D172-173*

AUTOCHTONE

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un appui additionnel de 25 M\$ pour la mise en place de mesures structurantes qui permettront aux communautés autochtones de participer activement à la gestion de la ressource avec notamment pour objectif commun de favoriser la mise en valeur de la faune et l'aménagement durable des forêts.

Projet culturel et touristique autochtone à Montréal

DestiNations et Tourisme autochtone du Québec se sont regroupés en 2016 pour développer à Montréal un projet culturel et touristique autochtone d'envergure internationale. Les objectifs principaux de ce projet sont :

- d'offrir une expérience touristique autochtone interactive d'envergure à Montréal;
- de promouvoir et faire rayonner le tourisme autochtone au Québec ainsi que les cultures autochtones du Québec;
- de favoriser la production et la création culturelle autochtones;
- de créer un projet rassembleur grâce à une programmation qui reflète les valeurs autochtones.

Le gouvernement du Québec suit avec intérêt cette initiative qui nécessiterait l'appui du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et de la Ville de Montréal.

Source : *Le Plan économique 2018, C56*

CHASSE ET PÊCHE

Soutien au développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (ZEC)

Le gouvernement souhaite appuyer le fonctionnement et le développement du réseau des zecs. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit **20 M\$** afin, notamment :

- de diversifier l'offre d'activités touristiques des zecs;
- d'assurer l'entretien et la rénovation d'infrastructures d'accueil;
- d'entretenir les chemins utilisés par les usagers;
- de favoriser la protection de la faune et de son habitat.

Source : *Le Plan économique 2018, D125*

Mise en place d'une solution d'affaires intégrée pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage génèrent des retombées économiques de 2,4 G\$ annuellement en plus de soutenir plus de 13000 emplois à temps complet. Chaque année, il se vend au Québec en moyenne 1,3 M de permis de pêche, de chasse et de piégeage.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un montant de **14 M\$ pour la mise en place d'une solution d'affaires intégrée pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage par la création en ligne d'un portail Faune**, qui permettra entre autres :

- la vente en ligne des permis via une connexion sécurisée pour les utilisateurs;
- la collecte de données, notamment sur les inventaires fauniques, le nombre de permis vendus et les résultats de sondage auprès des utilisateurs.

Plan de développement de la pêche au saumon

Afin de faire du Québec une destination privilégiée par les pêcheurs provenant de partout dans le monde, le Plan économique du Québec de mars 2017 a prévu des investissements de 10 M\$ pour le développement de la pêche au saumon au Québec. Afin d'accélérer le développement de ce secteur, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des **investissements supplémentaires de 4 M\$**, des sommes qui serviront principalement à :

- investir dans les infrastructures d'accueil, d'accès et d'hébergement;

- assurer la protection de l'espèce et l'aménagement de son habitat;
- effectuer le dénombrement de sa population.

Source : *Le Plan économique 2018, D126-127*

CULTURE

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit **près de 509 M\$** pour faire rayonner la culture québécoise dans les prochaines années. De plus, une **enveloppe additionnelle de 30 M\$** sera accordée à la Société de développement des entreprises culturelles pour ses interventions financières. Ces investissements permettront :

- de rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment en proposant des sorties culturelles pour les élèves en service de garde en milieu scolaire;
- de favoriser la création et l'excellence, entre autres en augmentant les budgets destinés à la création et à la production et en bonifiant ou en prolongeant des crédits d'impôt en faveur du secteur culturel;
- **d'appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec, notamment en bonifiant le Fonds du patrimoine culturel québécois et en proposant des visites gratuites dans les musées un dimanche par mois;**
- de déployer la culture québécoise dans l'espace numérique, entre autres, en instaurant un crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

Source : *Le Plan économique 2018, D151. — Le détail des initiatives est présenté dans le fascicule Culture : un engagement soutenu pour la culture québécoise.*

MAIN-D'ŒUVRE

Le gouvernement a tenu, en février 2017, le Rendez-vous national sur la main-d'œuvre. Ce dernier aura servi d'introduction à la **Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023**, qui sera dévoilée au printemps 2018 par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

810 M\$ pour répondre aux défis du marché du travail

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement présentera les moyens qu'il entend mettre de l'avant afin de répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises en matière d'emploi. À cet effet, le gouvernement prend trois engagements importants afin d'améliorer ses façons de faire et d'obtenir des résultats tangibles rapidement :

1. mettre en place, dès l'automne 2018, un processus plus agile en matière de développement de programmes d'études professionnelles et techniques;
2. mettre en place, en 2018, un nouveau processus de réception et de traitement des demandes d'immigration dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés;
3. assurer, annuellement à terme, le soutien par Emploi-Québec à plus de 15000 entreprises et à plus de 150000 individus dans une démarche d'intégration en emploi.

TABLEAU 3

Impact financier des mesures pour répondre aux défis du marché du travail
(en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mieux connaître les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre	—	-4,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-24,0
Disposer d'une main-d'œuvre suffisante	-29,9	-70,6	-83,4	-85,6	-87,2	-88,8	-445,5
Assurer une main-d'œuvre compétente	-20,0	-28,6	-46,1	-58,6	-61,5	-62,7	-277,5
Adapter les milieux de travail	—	-3,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-63,0
TOTAL	-49,9	-106,2	-149,5	-164,2	-168,7	-171,5	-810,0

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

Source : Le Plan économique 2018, D-108-109. L'information supplémentaire sur ces engagements et la répartition des fonds est disponible dans le fascicule *Emploi*.

MONTRÉAL

5 M\$ pour favoriser la création de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle

Montréal est reconnue à l'échelle canadienne et internationale pour son expertise en intelligence artificielle. Elle compte des organisations de renom, telles que l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA) et l'Institut de valorisation des données (IVADO). De plus, elle accueille des laboratoires de grandes sociétés appartenant au secteur de l'économie numérique, comme Facebook, Microsoft, Google, Samsung et Thales.

Misant sur le leadership de Montréal en intelligence artificielle, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un montant de **5 M\$** pour appuyer la création, à Montréal, de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle. Cette organisation internationale gouvernementale constituera un forum permettant aux États membres d'arriver à un consensus sur les normes et les pratiques qui doivent encadrer ce secteur émergent.

Source : Le Plan économique 2018, D53

PLAN NORD | 49^e PARALLÈLE

Au total, les nouvelles initiatives dans le cadre du Plan Nord occasionneront des impacts financiers totalisant 38,2 M\$ au cours des cinq prochaines années. Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit notamment :

- la construction d'un nouveau centre régional de réadaptation au Nunavik;
- la reconduction, pour l'année 2018-2019, de l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik;
- la réalisation d'une étude concernant les besoins et la planification du transport aérien régional sur le territoire du Plan Nord.

Les impacts de ces trois mesures totalisent **15,2 M\$ sur cinq ans**.

Source : Budget 2018-2019, D141

PME

Taxe sur la masse salariale

La cotisation au Fonds des services de santé (FSS) représente une charge fixe que doivent supporter les PME, ce qui peut représenter un frein à la création d'emplois. Afin de favoriser l'embauche de travailleurs et d'améliorer la compétitivité des entreprises du Québec, le gouvernement a posé des gestes importants depuis juin 2014 pour réduire la cotisation des PME au FSS, qui est passée de 2,7 % à 2,0 % pour les secteurs des services et de la construction. Avec le Plan économique du Québec de mars 2018, la cotisation au FSS passera à 1,65 % pour les secteurs des services et de la construction permettant aux PME québécoises de bénéficier d'un allègement fiscal additionnel considérable.

Taux d'imposition des PME

Afin de faire bénéficier l'ensemble des PME québécoises d'une réduction de leur taux d'imposition, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction, et ce, à compter du jour suivant le discours sur le budget 2018-2019. Le taux sera réduit de 1 point de pourcentage par année pour atteindre 4 % au 1er janvier 2021. Cette initiative permettra aux PME des secteurs des services et de la construction de bénéficier du même taux d'imposition que celles des secteurs primaire et manufacturier sur leurs premiers 500 000 \$ de revenu imposable.

Source : Le Plan économique du Québec, D.11 à D.18

30 M\$ D'ARGENT FRAIS POUR LES PROJETS TOURISTIQUES MAJEURS

Le renouvellement de l'offre touristique constitue un levier majeur du potentiel d'attraction d'une destination et un important outil de compétitivité. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit **30 M\$** pour appuyer la concrétisation de projets d'investissement majeurs. La réalisation de ces projets engendrera d'importantes retombées économiques dans les régions touristiques visées, en plus de contribuer à la vitalité et à la croissance économique de ces régions. Ces projets contribueront notamment à prolonger les séjours des visiteurs étrangers à l'intérieur ou aux environs de l'attrait touristique, grâce à une bonification de l'offre multiactivité, et à favoriser la venue de touristes tout au long de l'année.

Les détails de ces investissements seront annoncés par la ministre du Tourisme.

RÉGIONS

ATR Bas-Saint-Laurent – Développer les infrastructures de la réserve faunique Duchénier 10 M\$

Depuis 40 ans, la réserve faunique Duchénier contribue au rayonnement de la région du Bas-Saint-Laurent en offrant des services touristiques et sportifs de chasse et de pêche sur un territoire de près de 275 km². Pour maintenir ses actifs, la réserve faunique Duchénier entend mettre en place un projet de modernisation, en collaboration avec plusieurs partenaires régionaux. Le projet consiste, notamment à rénover et à restaurer des infrastructures d'accueil, à utiliser des énergies vertes, à aménager les espaces fauniques et récréotouristiques et à améliorer le service à la clientèle.

Source : Le Plan économique 2018, D126

ATR Côte-Nord — Protéger le patrimoine géologique et naturel de l'île d'Anticosti

À la suite de l'annonce du gouvernement fédéral d'inclure l'île d'Anticosti dans la liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, la municipalité de L'Île-d'Anticosti doit entreprendre des démarches afin d'être officiellement inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO. Cette reconnaissance garantirait la préservation des richesses qui font la renommée de ce territoire. À cet égard, le gouvernement entend apporter son soutien à la municipalité dans les importants travaux à mener afin d'obtenir cette reconnaissance.

ATR Gaspésie et ATR Îles-de-la-Madeleine

Renouvellement du Fonds d'aide aux initiatives régionales de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

6 M\$ par année sur cinq ans

Afin de soutenir la diversification et le développement économique de cette région, le Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), lancé en 2013, a permis de financer plus de 400 projets de développement économique. Les sommes investies par le gouvernement dans le cadre de ce programme ont permis de créer ou de maintenir près de 2000 emplois dans la région et de générer des investissements de près de 170 M\$. Devant les succès obtenus par le FAIR, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit **la reconduction de son financement pour les cinq prochaines années.**

Source : *Le Plan économique, D113*

Bonification du soutien financier aux créneaux d'excellence en région

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit **3,5 M\$ sur 3 ans** pour bonifier le fonctionnement des créneaux d'excellence afin qu'ils puissent mettre en œuvre leur plan d'action et réaliser plus de projets structurants en innovation ainsi qu'en développement de marchés. L'appui additionnel du gouvernement aux créneaux d'excellence en région permettra de bonifier leur financement de deux façons, soit :

- par l'augmentation, dès 2018-2019, de la contribution de base annuelle du gouvernement au fonctionnement de chacun des créneaux;
- par l'octroi, à partir de 2019-2020, d'une contribution supplémentaire pouvant atteindre jusqu'à 30000 \$ annuellement, proportionnelle aux contributions provenant de partenaires privés.

Source : *Le plan économique, D48*

FARR

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été créé en 2017 afin d'aider l'ensemble des régions à investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional. Les sommes prévues au FARR servent entièrement au financement de projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions. Afin d'offrir un soutien rapide et direct aux différentes régions du Québec, d'assurer une prévisibilité et de faciliter une planification à plus long terme de leur développement économique, des modifications seront apportées au FARR afin que les sommes prévues puissent être pleinement utilisées, et ce, à l'instar d'un fonds.

Territoires en difficultés économiques

Afin de soutenir les territoires aux prises avec des difficultés économiques, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme additionnelle de **30 M\$ sur cinq ans**. Les modalités d'intervention seront dévoilées ultérieurement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. — *Travaux à suivre : Annonce à l'automne 2018.*

Source : *Le Plan économique 2018, D116*

SÉPAQ

De nouveaux investissements pour permettre à la Sépaq d'intensifier son rôle de moteur économique régional :

- **40,3 M\$** consacrés à la mise en valeur du patrimoine bâti afin de répondre aux besoins d'entretien des infrastructures afin que la Société puisse continuer d'offrir un produit touristique de qualité en assurant la sécurité et le confort des visiteurs.
- **24,8 M\$** investis dans de nouvelles infrastructures touristiques. Ces investissements permettront d'accroître la fréquentation des établissements et de générer des retombées économiques importantes dans de nombreuses communautés, dont celle de l'île d'Anticosti, où seront développées les activités de chasse, de pêche et de villégiature.
- **4,9 M\$** utilisés pour la préservation des berges et des habitats de pêche.

- **plus de 50 M\$** pour la construction d'un pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec. Celui-ci inclura notamment une douzaine de bassins accueillant des espèces telles que des grands requins, des piranhas, des barracudas et des alligators ainsi que des salles de classe et de réunion, de même qu'un lieu d'éducation et de sensibilisation quant à la préservation des écosystèmes. Ce tout nouveau pavillon placera l'Aquarium du Québec au rang des grands aquariums internationaux et deviendra ainsi une attraction permettant de stimuler le tourisme dans la région de la Capitale-Nationale.
- **3,5 M\$** afin d'améliorer les accès routiers aux nouveaux pôles d'activité du parc national de la Pointe-Taillon. Afin d'accroître la superficie d'aire protégée du territoire québécois, le gouvernement a récemment annoncé l'agrandissement du parc, qui permettra de rendre accessibles au public les secteurs de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon.

Source : *Le Plan économique, D129-130*

SAINT-LAURENT

Interventions de plus de 300 M\$ pour la poursuite de la Stratégie maritime du Québec

Parmi les initiatives du Plan économique du Québec de mars 2018 qui contribueront à l'atteinte des objectifs de la Stratégie maritime, on retrouve, notamment la mise en place d'un programme visant **la protection d'espèces menacées et leurs habitats, dont le béluga du Saint-Laurent**. Ainsi, les sommes prévues pour le Fonds Bleu permettront de financer entre autres **des mesures de protection du territoire** maritime et de ses écosystèmes dans les bassins versants ainsi que des projets liés à la préservation, à la mise en valeur et à la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent, par l'entremise du **Fonds d'action Saint-Laurent**.

Source : *Le Plan économique, D81-82*

MISE EN PLACE D'UN ACCÈS EFFICIENT

AÉRIEN

Politique de mobilité durable

Le gouvernement présentera prochainement la première politique de mobilité durable à être mise en œuvre au Québec. Cette politique couvrira les déplacements de personnes et de marchandises et tous les modes de transport, soit le transport collectif, actif et adapté ainsi que les transports maritime, ferroviaire et aérien, en complémentarité avec les interventions sur le réseau routier. Elle tiendra également compte des particularités de toutes les régions du Québec.

Source : *Le Plan économique 2018, fascicule Mobilité électrique, p. 1*

173 M\$ pour le transport aérien régional

Un appui de près de 175 M\$ au transport aérien régional pour permettre aux citoyens vivant en région de se déplacer à des coûts abordables :

1. Investir dans les infrastructures aéroportuaires régionales : 100 M\$/4 prochaines années
2. Mettre en place le programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales : 22,5 M\$/5 ans
3. Augmenter les déplacements aériens au Québec et réduire les tarifs

Source : *Le Plan économique 2018, A37*

1. Infrastructures aéroportuaires régionales

Au Québec, plus d'une quarantaine d'aéroports sont la propriété d'une municipalité, d'une municipalité régionale de comté, d'une société à but non lucratif ou d'une communauté autochtone. Ceux-ci représentent environ le tiers des aéroports et aérodromes de la province. Ces aéroports constituent un moteur important de développement régional et contribuent à favoriser le tourisme.

La majorité des aéroports régionaux n'accueillent pas de vols réguliers. Ils ne respectent donc pas les critères d'accès au programme d'aide du gouvernement fédéral pour le développement et le maintien de leurs infrastructures. Afin d'accompagner les milieux locaux pour la réfection et le développement des infrastructures aéroportuaires régionales, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de **100 M\$ au cours des quatre prochaines années** et qui ont pour objectifs :

- De maintenir un réseau aéroportuaire en bon état et sécuritaire;
- D'appuyer le développement socioéconomique régional par l'amélioration des installations aéroportuaires.

En plus de soutenir la réfection et le développement des infrastructures, ces sommes permettront notamment la rénovation des bâtiments et l'acquisition d'équipements mobiles.

2. Programme pour les dessertes aériennes régionales

En raison de la vaste étendue de son territoire, le Québec doit pouvoir compter sur une desserte aérienne complète et de qualité. L'accès facile et à coût raisonnable au territoire constitue un vecteur important de développement économique pour les régions. Or, plusieurs aéroports régionaux ne disposent d'aucune liaison aérienne régulière et, dans certaines régions, la fréquence des vols offerts par les transporteurs est actuellement inadéquate. Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit **22,5 M\$ sur cinq ans** pour soutenir la mise en place d'un programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales.

L'objectif de ce programme est d'améliorer et de développer les services offerts par les transporteurs aériens déjà présents au Québec et d'encourager la venue de nouveaux acteurs. Le programme visera à améliorer la compétitivité des petits transporteurs aériens, ce qui devrait se refléter par une réduction des tarifs pour les usagers. Le programme soutiendra notamment des initiatives visant :

- La mise en place de nouveaux services aériens;
- Le maintien de liaisons aériennes essentielles;
- La réalisation d'activités de mise en marché et de promotion.

Les modalités du programme seront annoncées ultérieurement par la ministre déléguée aux Transports.

3. Augmenter les déplacements aériens au Québec

Les tarifs aériens élevés et la qualité de la desserte aérienne régionale ne favorisent pas les déplacements, en plus d'influencer la filière du tourisme, particulièrement pour les communautés en région. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements à cet égard, soit :

TABLEAU 14

Investissements et impact financier pour augmenter les déplacements aériens au Québec
(en millions de dollars)

Investissements	Impact financier					Total	
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Bonification du Programme de réduction des tarifs aériens	40,0	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0	-40,0
Découvrons notre Québec	10,0	-0,5	-1,0	-2,0	-3,0	-3,5	-10,0
Étude concernant le transport aérien sur le territoire du Plan Nord	0,7	-0,2	-0,5	—	—	—	-0,7
TOTAL	50,7	-8,7	-9,5	-10,0	-11,0	-11,5	-50,7

Source : fascicule *Mobilité électrique*, p. 39-42

Découvrons notre Québec

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports formera un groupe de travail avec le ministère du Tourisme, l'**Alliance de l'industrie touristique du Québec** et les compagnies aériennes présentes sur le territoire du Québec, afin de mettre au point rapidement une initiative qui permettra aux Québécois de visiter les régions à plus faible coût. Ce dernier aura pour mandat :

- De proposer une mesure temporaire visant à augmenter la demande de vols intérieurs, ce qui accroîtra l'offre de services et, ultimement, réduira les tarifs aériens;
- D'évaluer la mesure offerte au terme d'une période de cinq ans relativement, notamment, à son impact sur les tarifs aériens pour les régions visées.

Une somme de **10 M\$ sur cinq ans** est prévue pour la nouvelle mesure qui sera recommandée par le groupe de travail. À cette fin, des crédits additionnels seront accordés au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Source : fascicule *Mobilité électrique*, p. 45.

TAXI

Le gouvernement s'engage à verser **250 M\$** afin de compenser les titulaires de permis de propriétaire de taxi pour la perte de valeur de leurs permis. Le gouvernement consultera sous peu l'industrie, dans le cadre du groupe de travail, quant aux modalités de partage de cette somme.

Source : fascicule *Renseignements additionnels*, H3.

TRANSPORT DURABLE — INTERMODALITÉ

1,8 G\$ pour des projets électriques majeurs et des investissements structurants pour la mobilité durable

Le gouvernement présentera prochainement la première politique de mobilité durable à être mise en œuvre au Québec. Cette politique couvrira les déplacements de personnes et de marchandises et tous les modes de transport, soit le transport collectif et actif ainsi que les transports maritime, ferroviaire et aérien, en complémentarité avec les interventions sur le réseau routier.

- Des investissements de plus de **13 G\$** sont prévus pour des projets électriques majeurs et structurants de transport collectif dans les régions de Montréal et de Québec soit :
- Le Réseau express métropolitain (REM) d'une valeur estimée de 6,3 G\$;
- Le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et qui représente un investissement de l'ordre de 3,9 G\$;
- Le réseau de transport structurant de la ville de Québec dont l'investissement s'élève environ à 3,3 G\$.

Source : *Le Plan économique 2018*, C86-C87 et fascicule *Mobilité électrique*.

TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE

Le transport adapté représente un service essentiel pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. L'ajout d'ascenseurs dans les stations de métro ou la présence de planchers surbaissés dans les autobus sont des moyens de faciliter l'accessibilité aux réseaux de transport régulier. Outre le transport adapté et le transport collectif accessibles, de plus en plus d'automobiles privées, de taxis et d'autocars sont munis d'équipements adaptés.

Devant la hausse importante et soutenue du nombre d'usagers du transport adapté depuis 2010 (près de 20 %) et afin de poursuivre les efforts en matière d'accessibilité du transport collectif, le gouvernement a annoncé en 2017 **une bonification de 15 M\$ pour le soutien au transport adapté dans toutes les régions du Québec.**

La demande en matière de transport adapté a continué de croître. Ainsi, afin de mieux répondre aux besoins, le gouvernement annonce une bonification de son soutien de **110 M\$ sur 5 ans.**

Source : fascicule *Mobilité électrique*, p. 21